

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Secrétaire général ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN ; Nicolas **ROUGEON**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Thierry **BEDOS**, DTN adjoint ; Jean-Charles **ROMAGNY**, Manager développement ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé.e.s :

Patrick **CLUZAUD**, Trésorier général ; Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, représentant de la commission des SHN ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 23 JUILLET 2026.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Assemblée générale 2027	4
3.	LNC.....	5
4.	Résultats.....	7
5.	Événements.....	7
6.	UCI.....	8
7.	CNOSF	9
8.	Activités fédérales.....	9
9.	DSI.....	9
10.	RH.....	11
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	12
1.	Président de la LNC	12
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	12
3.	Directeur Technique National	13
V.	POINT FINANCIER.....	15
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	18
VII.	RÉUNION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES COMITÉS RÉGIONAUX DES 16 ET 17 SEPTEMBRE	21
VIII.	COMMISSIONS	21
1.	Sécurité.....	21
2.	Organisateurs	22
3.	Route	22
4.	Cyclo-cross	24
IX.	ÉVÉNEMENTS FFC	24
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	25
XI.	QUESTIONS DIVERSES	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce la naissance de la petite Rose, fille de Laura CORSO, collaboratrice au sein de la DERS. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations et ses vœux de bonheur à la famille.

II. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 23 JUILLET 2026

Les procès-verbaux des 9 et 23 juillet 2026 sont approuvés à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Président remercie Gilles DA COSTA pour la mise en place des éléments de méthodologie des séances du Bureau Exécutif telle l'élaboration d'un ordre du jour détaillé qui permet une meilleure structuration desdites séances.

1. Statistiques

Gilles DA COSTA déclare que le nombre de licenciés s'établissait à 110 142 au 31 août 2026. Il s'agit d'un résultat satisfaisant qui correspond à l'objectif fixé et confirme le résultat de l'année 2025 qui avait connu une belle progression à la faveur des Jeux olympiques Paris 2024.

En collaboration avec Fabien RAFFOUX, le Trésorier réalisera une analyse statistique sur trois années, afin d'appréhender les éventuelles variations saisonnières et la situation de fond.

En première approche, il convient de relever la situation assez difficile des territoires ultramarins qui accusent une baisse totale de 295 licenciés, dont 209 en Guadeloupe. Ce recul est dû à différentes raisons : un contexte économique tendu, une problématique de circulation routière et une situation budgétaire des Comités régionaux qui ne leur permet pas de mettre en place des actions d'évolution ou de restructuration. Il est à noter la progression de la Réunion qui enregistre 90 licenciés de plus. À l'aune de ces éléments, un point global sera effectué avec Patrick CLUZAUD, Trésorier général, et Alfred DEFONTIS, afin de poser un diagnostic structurel. Pour rappel, la part des licenciés ultramarins représente 4,91 % des licenciés de la FFC.

En ce qui concerne les disciplines, le BMX maintient sa progression (26 237 licences) et rattrape quasiment le niveau du VTT, lequel continue de perdre des licenciés (26 419 licences, soit une contraction de 229 licences en 2026). Ce point devra également faire l'objet d'une analyse.

La baisse des licences arbitres se poursuit, notamment celles des arbitres clubs en raison d'une problématique liée aux dispositifs de formation qui a été résolue.

S'agissant de la route, elle enregistre 53 231 licenciés et représente 48,3 % du total des licenciés de la FFC.

Avec 486 licenciés, la Piste continue de souffrir en raison notamment du non-renouvellement par les collectivités des équipements et de la mauvaise répartition géographique des lieux de pratique.

Le Président revient sur le recul du nombre de licenciés de VTT et pointe le signal particulièrement défavorable induit par la fin de la Coupe du monde d'Enduro, discipline qui réunit 4 420 licenciés au sein de la FFC.

Florian ROUSSEAU indique que deux formations VTT ont dû être annulées faute de candidats et qu'aucun athlète français n'a décroché de médaille lors des derniers Championnats du monde DH. La DTN effectuera un travail de fond sur la performance féminine Espoir et Élite, travail qui inclura une analyse avec la DERS sur le modèle des compétitions.

Gilles DA COSTA évoque le risque de réduction des surfaces de pratique liée à l'étendue des zones protégées.

2. Assemblée générale 2027

Gilles DA COSTA annonce que le Conseil Fédéral a validé lors d'une séance en visioconférence la proposition du Bureau Exécutif d'organiser l'Assemblée générale 2027 à Saint-Omer (Hauts-de-France). L'Assemblée générale se tiendra dans le très beau théâtre de la ville.

Le Président indique que la FFC se réjouit de retourner dans les Hauts-de-France, région très accueillante.

Gilles DA COSTA déclare que la Fédération a d'ores et déjà reçu la candidature de la ville de Bourg-en-Bresse pour l'Assemblée générale 2028.

Le Président met aux voix la candidature de la ville de Bourg-en-Bresse pour la tenue de l'Assemblée générale 2028.

Soumise à la validation du Bureau Exécutif, la candidature de la ville de Bourg-en-Bresse pour la tenue de l'Assemblée générale 2028 est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA précise que cette décision sera soumise au Conseil Fédéral du mois d'octobre.

Le Président déclare être touché par le choix de cette ville pour l'Assemblée générale 2028 qui sera la dernière d'une série de trois mandats : Bourg-en-Bresse est sa ville natale et celle de son tout premier club.

Gilles DA COSTA annonce ensuite que le CNOSF organise à Paris un rassemblement d'athlètes de haut niveau ayant intégré les gouvernances des fédérations qui aura lieu le 13 octobre 2026. De fait, Camille MAIRE et Maxime MAROTTE sont invités à s'y rendre si leur agenda respectif le permet. Cet événement sera un temps d'échanges des expériences et des bonnes pratiques entre les disciplines.

Le Président souligne que les DTN sont également invités à ce rassemblement.

3. LNC

Le Président évoque la loi du 3 août 2026 portant sur le sport professionnel qui intègre un dispositif relatif aux conventions de subdélégation. Ladite loi stipule notamment qu'une fédération qui ne souhaite pas renouveler une telle convention doit le signifier à sa ligue au plus tard six mois avant l'échéance de la convention de subdélégation. La convention entre la FFC et la LNC arrivant à échéance le 1er mars 2027, le délai d'information se situe avant le 1er septembre 2026. Au regard de ce contexte, les membres du Bureau Exécutif ont échangé de façon informelle sur ce sujet. À l'issue de ces discussions, le Président de la FFC a envoyé un courrier au président de la LNC, à la ministre, à la présidente du CNOSF, au président de l'Union des fédérations des sports professionnels et au président de l'UCI mentionnant le souhait de la Fédération de ne pas renouveler sa convention de subdélégation.

Une réunion entre la FFC et la LNC s'est tenue le 9 septembre pour échanger sur ce sujet. La veille, le Conseil d'administration de la LNC s'est exprimé sur la décision de la FFC. Lors de cette séance, le Président a tenu à préciser que la décision de la FFC n'est nullement liée aux actions de la LNC et des acteurs du cyclisme professionnel, mais à une volonté de reconsidérer le cyclisme professionnel féminin et masculin dans un ensemble intégrant le cyclisme amateur avec une gouvernance plus unifiée et globale.

Pour autant, le retour à un régime antérieur à 2008 n'est pas anodin : il s'agit d'une procédure impactante pour le cyclisme français qui aura des conséquences de nature diverse. Aussi est-il essentiel que le Bureau Exécutif adopte ce jour une résolution plus formelle concernant le souhait de la FFC de ne pas renouveler sa convention de subdélégation avec la LNC.

Xavier JAN tient à signaler que la LNC s'est étonnée que le courrier du Président mentionnant le souhait de la FFC de ne pas renouveler la convention de subdélégation ait pu être rédigé sans aucune décision dument validée par les instances fédérales. Pour rappel, la convention actuelle a été validée par une très large majorité lors de la dernière Assemblée générale de la FFC.

Cette intention est en effet très importante pour le cyclisme français, mais elle n'est pas encore actée ni aboutie eu égard au long processus qu'elle entraîne pour les deux institutions.

Lors du dernier Conseil d'administration de la LNC, les administrateurs ont souligné l'importance de respecter la convention en vigueur et qu'ils s'inscrivaient dans des discussions de renouvellement. Il est extrêmement étonnant que les règles du jeu changent en cours de route alors même que la FFC affirme n'avoir aucun reproche à faire sur l'activité de la LNC et les actions entreprises par ses membres. À ce jour, la FFC n'a donné aucune explication de fond sur sa décision. Cette méthode qui est pour le moins étonnante a suscité un mécontentement des administrateurs de la LNC.

Enfin, il est peu probable que le choix d'une telle voie à moins d'un an des Championnats du monde 2027 permette de créer l'unité mentionnée par le Président de la FFC. La LNC fait une nouvelle fois le constat d'un passage en force de la part de

la Fédération. Cependant, il est évident que la Ligue respectera la convention jusqu'à son terme et les dispositions prévues par le législateur, mais elle fera valoir ses droits.

Gilles DA COSTA précise que les textes en vigueur n'imposent aucune délibération du Bureau Exécutif quant à l'information auprès de la LNC du souhait de ne pas renouveler la convention de subdélégation. Pour autant, les membres élus du Bureau Exécutif se sont réunis pour examiner ce sujet et permettre au Président de la FFC d'engager ce courrier de procédure. Il ne s'agit aucunement de l'intention d'un homme seul : il s'agit de l'intention d'élus de la FFC autour de son président. Il convient donc d'éviter tout raccourci.

Si Monsieur DA COSTA entend l'étonnement du président de la LNC et de ses administrateurs, il n'est pas possible d'affirmer que les relations entre les deux institutions aient été très sereines depuis deux ans. Raison pour laquelle la FFC a fixé le terme de la convention en vigueur à un an, terme qui conduit à la perspective du 1^{er} mars 2027 du fait d'un nouveau cadre législatif.

La lettre d'intention de la FFC permettra de faire intervenir un tiers neutre désigné par la ministre dans les discussions : ledit tiers sera en mesure d'appréhender les arguments des uns et des autres.

Enfin, il est essentiel de rappeler que la Fédération s'inscrit uniquement dans un cadre purement institutionnel et non dans un cadre interpersonnel auquel la LNC semble accorder une grande importance. Aussi convient-il de ne pas surjouer le processus engagé par la FFC, processus qui permettra certainement de dépasser les différends qui sont préjudiciables au bon fonctionnement du système.

Xavier JAN indique qu'il importe effectivement que la FFC et la LNC dépassent toute considération interpersonnelle dans ce sujet. Cette posture doit être réciproque ; elle n'incombe pas uniquement à la LNC.

Certes, les relations entre les deux institutions ont connu des tensions, mais lors du premier semestre 2026, les acteurs du cyclisme professionnel se sont attelés à faire un pas en direction de la FFC avec notamment le traitement de différents sujets et l'apport de réponses afférentes.

Il est certain que le rôle du médiateur aura tout son intérêt dans le processus qui découle du choix de la Fédération.

Le Président donne lecture de la résolution proposée aux membres du Bureau Exécutif :

« À la suite d'une discussion informelle entre les élus du Bureau Exécutif en date du 20 août 2026, le Président de la Fédération française de cyclisme a informé le Président de la Ligue nationale de cyclisme du souhait de ne pas renouveler la convention de subdélégation prenant fin le 1^{er} mars 2027, ceci dans la cadre de la loi N°2026-725 du 3 août 2026. Le Bureau Exécutif décide de soutenir la démarche entreprise par le Président de la FFC auprès de la LNC par courrier en date du 26 août 2026. »

Mise aux voix, la résolution susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président adresse tous ses remerciements aux membres du Bureau Exécutif pour leur confiance et annonce que le sujet sera également abordé lors du prochain Conseil Fédéral.

4. Résultats

Le Président revient sur les performances de Paul SEIXAS et Lenny MARTINEZ qui sont respectivement arrivés à la quatrième place et la cinquième place lors du Tour de France : la FFC se réjouit de voir d'aussi jeunes coureurs s'inscrire à un tel niveau. Malheureusement, aucun des athlètes français n'a réussi à remporter une étape. Il est à espérer qu'un sprinter français puisse, lors des prochains Tours de France, se démarquer en on suit avec confiance les résultats prometteurs de Paul Magnier.

S'agissant du Tour de France féminin, les résultats de Pauline FERRAND-PRÉVOT sont évidemment décevants à l'aune de sa performance extraordinaire de l'année passée. Toutefois, le travail collectif des athlètes françaises est à souligner, tout comme le comportement de Cédrine KERBAOL et la montée en puissance de Célia GÉRY qui continue de révéler tout son potentiel. Durant ce Tour de France, Célia GÉRY a malheureusement eu à subir un *bashing* sur les réseaux sociaux, ainsi que des menaces, à la suite d'un banal incident de course survenu lors de l'avant-dernière étape. Le Bureau Exécutif tient à lui exprimer toute sa solidarité.

Les victoires d'étapes sur la Vuelta de Brian COQUARD et Bastien TRONCHON sont aussi à souligner, à l'instar de la victoire de haut rang d'Adrien BOUACHI lors des Championnats du monde XCC.

5. Événements

Le Président énonce les différents Championnats de France qui ont rythmé la saison estivale :

- Le Championnat de France de Trial en Bretagne.
- Le Championnat de France de l'Avenir dans les Pays de la Loire.
- Le Championnat de France de Cross-country en région PACA.
- Le Championnat de France de Descente en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le Trophée des jeunes vététistes en région Nouvelle-Aquitaine.

Le Bureau Exécutif adresse tous ses remerciements aux porteurs de ces championnats, ainsi qu'aux équipes fédérales qui ont été mobilisées sur ces événements.

Parmi les autres manifestations, figurent :

- Le Championnat d'Europe de Trial qui s'est tenu en région PACA, à Valberg.
- La dernière Coupe du monde d'Enduro qui a eu lieu à Morillon.
- La Coupe du monde Descente et de Cross country des Gets qui a vu de belles victoires françaises et une grande euphorie. Le Descente demeure un sujet de préoccupation avec l'envahissement du public de la raquette, mais aussi de la piste. Cette problématique doit être l'objet d'une régulation pour 2027.

Maxime MAROTTE indique que l'envahissement de la raquette d'arrivée lors de l'épreuve de descente aux Gets est un réel sujet qui doit être traité en vue des

Championnats du monde 2027, afin que les épreuves puissent avoir lieu dans des conditions sûres et sereines pour les athlètes.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, les dernières informations sont exposées comme suit :

- Un COMEX avec l'UCI s'est tenu le 10 juillet.
- Un temps de communication très positif a été organisé en Haute-Savoie lors du passage du Tour de France. Le taux de notoriété assisté de l'événement sur la France a atteint les 39 %.
- Les travaux de négociations avec les associations représentatives des agriculteurs ont démarré, en particulier sur le sujet des zones de parkings.
- Un partenariat avec la société Baouw (barres énergétiques) a été annoncé.
- Le Pump Track de Saint-Pierre-en-Faucigny sera livré en octobre.
- Le recours contre le projet de stadium de BMX à Annecy n'est toujours pas expurgé et le département continue d'affiner son plan B.
- La belle opération J-1 an qui a eu lieu à Sallanches lors du week-end des 5 et 6 septembre a été l'occasion de montrer toutes les formes de vélo.
- Lors de la longue réunion qui s'est tenue le mardi 8 septembre avec le DIJOP, toutes les étapes d'avancement de l'événement et les sujets marketing ont été passés en revue.

6. UCI

Le Président énonce les différents sujets qui ont été évoqués lors du dernier Conseil du cyclisme professionnel :

- David LAPPARTIENT a présenté un document relatif à la réforme du cyclisme professionnel qui est un résumé sur plusieurs pages des contributions. Ce document sera diffusé lors du Comité directeur qui se tiendra à Montréal. À l'issue de cette présentation, un cabinet de consultants sera désigné à la faveur d'un appel d'offres pour accompagner la démarche de l'UCI.
- L'UCI est toujours en procédure judiciaire sur deux sujets :
 - o Les conséquences de l'affaire du Tour de Romandie féminin lors duquel des équipes ont refusé de prendre le départ en raison des tests de trackers mis en place par l'UCI estimant que ces tests ont vocation à récupérer la data.
 - o Les limitations des braquets pour lesquelles SRAM a initié une procédure, laquelle questionne évidemment sur la possible interférence d'un équipementier dans les règles émises par une fédération internationale.
- Sur le sujet de la sécurité, l'UCI œuvre pour que les différents acteurs concernés avancent dans un esprit consensuel. Actuellement, il reste difficile de faire respecter les textes réglementaires.
- Le Tour de l'Avenir et les contributions des équipes ont également été évoqués.
- L'état des dossiers d'intention des équipes a été présenté. À date, le World Tour enregistre 17 intentions sur les 18 équipes masculines et 13 intentions sur les 14 équipes féminines. S'agissant des Pro Teams, l'équipe TotalEnergies est toujours présente à ce stade. Sur les huit intentions de Pro Teams féminines, cinq équipes sont françaises.

- Une réflexion relative à la création d'une super licence pour les jeunes coureurs a été engagée : l'idée étant d'inculquer la culture de la Route au travers de différentes classes de courses.
- L'UCI a retenu le processus d'indemnité de formation qui avait été proposé par la FFC. Des vérifications fiscales sont en cours avec l'administration suisse avant sa mise en place.

7. CNOSF

Le Président annonce que le Pass Sport a réintégré la catégorie des 6-13 ans. La FFC relaiera les différentes communications du ministère des Sports et du CNOSF auprès des clubs, afin de les inciter à se saisir de ce dispositif. Par ailleurs, une aide complémentaire de 50 euros soumise aux conditions de ressources sera également attribuée par la Caisse d'allocations familiales.

S'agissant des Jeux olympiques 2030, l'inquiétude du mouvement sportif demeure assez prégnante à date.

8. Activités fédérales

Le Président passe en revue les principales actualités fédérales de cet été :

- La rencontre entre le Président et Patrick KARAM, conseiller régional d'Île-de-France. Le Président a pu échanger sur le sujet de la participation financière de la région aux Championnats du monde 2027.
- L'annonce du nouveau partenariat majeur avec LIDL lors de l'arrivée du Tour de France.
- L'organisation de l'opération « Elles arrivent » lors du Tour de France féminin.
- L'organisation d'une rencontre entre le Président et la maire de Guéret dans le cadre du TFJC.

9. DSI

En préambule, Fabien RAFFOUX tient à signaler que la DSI ne prend aucune décision seule. Toutes les modifications apportées au système sont explicitement validées par le Bureau Exécutif.

Il fait part ensuite de la refonte de l'infrastructure informatique du vélodrome qui intègre :

- Un double accès Internet.
- Le renouvellement du parc matériel.
- La mise en place d'une redondance de sauvegarde sur le site de Trappes.
- Le remplacement du firewall.

S'agissant de la saison 2027, les modifications relatives aux licences sont détaillées comme suit :

- Une licence Dirigeant-Agent sportif a été créée, afin de répondre aux contraintes UCI. Cette licence qui peut être une licence club ou une licence individuelle nécessite l'enregistrement du diplôme d'agent sportif pour pouvoir être attribuée, et déclenche automatiquement la soumission du contrôle d'honorabilité à la validation de la licence.

- Le fonctionnement des licences Élite Pro Femmes a été modifié : le fonctionnement a été basé entièrement sur l'existant de Cicleweb, sans possibilité de contournement. Il est géré par la DERS dans le système avec :
 - o La liste Pro Femmes qui indique le nom des athlètes pouvant avoir la licence Élite Pro Femmes.
 - o Le classement minimum imposant le niveau de base de la licence.
 - o L'affichage de l'équipe Pro uniquement sur les licences de catégories Pro.
 - o La prise de licence dans le parcours « générique » de prise de licence.
 - o Le blocage au niveau de Cicleweb interdisant le forçage précédemment possible d'un niveau non correct réglementairement, tant pour les Pro que pour toutes les autres catégories.
 - o Le schéma classique est conservé (licenciée/club/région), mais la date de déclenchement possible d'enregistrement d'une licence/demande est fixée au 1^{er} novembre (un mois après l'ouverture des renouvellements).

En ce qui concerne les engagements individuels (de la part de l'ensemble des licenciés pratiquants), le bilan au 1^{er} septembre 2026 fait état des éléments suivants :

- 80 clubs ont autorisé les engagements de leurs membres (les licenciés individuels sont autorisés par défaut).
- 465 organisations sur les 1 449 ont autorisé cet engagement individuel.
- 123 organisations ont enregistré 191 engagements de la part de 122 personnes (dont 64 licenciés individuels).
- Les annulations d'épreuves liées notamment aux épisodes caniculaires ont entraîné un remboursement automatisé du paiement par Carte bleue sans difficulté (34 remboursements au total).
- 67 engagements ont été pris pour des épreuves à venir.

Si le système est complètement fonctionnel selon les règles demandées, certains points doivent encore être ajustés sur le plan réglementaire ou de fonctionnement, notamment la couleur de participation (nom de l'équipe). Actuellement, le fichier d'export des engagements contient les informations de club, de comité, d'équipe (si existante) et d'entité engageante. Une demande a été faite pour remplacer par le club les « indiv » indiqués en entité engageante, dans le fichier extrait de Cicleweb.

Gilles DA COSTA note que l'ouverture des engagements individuels est une avancée considérable offrant pour l'avenir un potentiel majeur, notamment pour l'ouverture de nos épreuves. Cela nécessitera des adaptations des outils existants, , une validation de principes nouveaux, et des modifications réglementaires.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif décide de maintenir le fichier d'extraction des engagements en l'état dans la mesure où il intègre toutes les informations nécessaires. Il appartiendra à ceux qui opèrent d'extraire les données correspondant à leurs besoins.

Fabien RAFFOUX annonce que l'engagement sur place, et notamment celui des licenciés de fédérations étrangères, devra également faire l'objet d'une réflexion.

10. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 63,88 ETP salariés, dont 56,91 CDI, 5 CDD/CDD à objet défini ou alternant, 1,51 CDD de remplacement et 0,46 CDD d'intervention (contrats courts pour accompagner le personnel sur des missions) au 31 août 2026.

Plusieurs recrutements ont été enregistrés, tels ceux d'un logisticien mécanicien pour le CNC, d'une comptable et d'un alternant à la Direction marketing. Deux recrutements sont en cours, celui d'un alternant pour la comptabilité et celui d'un alternant sur la partie communication digitale.

Sur les dix derniers mois, la FFC a enregistré 10 520 visiteurs uniques sur sa vitrine emplois de Welcome to the Jungle, dont 8 546 pour les offres d'emplois qui ont abouti à 1 286 candidatures. Selon le site, il s'agit d'un bon taux de conversion.

Le 17 septembre aura lieu un CSE ordinaire lors duquel une version révisée du règlement intérieur sera présentée. Ladite version intégrera notamment des évolutions relatives à :

- La sécurité numérique (RGPD, accès, utilisation de l'IA, stockage des données)
- Au droit à la déconnexion
- Les stupéfiants et l'alcool.
- Au cyberharcèlement, à la violence verbale, à la protection des lanceurs d'alerte
- L'utilisation des véhicules ainsi que des outillages spécifiques
- Les équipements de protection individuelle et la prévention des risques

Ces mises à jour s'inscrivent également plus globalement dans la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) en lien avec l'installation du CNC à Trappes. La médecine du travail effectuera d'ailleurs une visite des locaux cet automne, comme elle l'a déjà fait au Vélodrome et s'apprête à le faire à Bourges. Elle est susceptible de formuler des recommandations ergonomiques notamment.

Dans cette même logique, plusieurs formations ayant pour thèmes les postures et les gestes, l'utilisation des machines et outils, l'habilitation électrique ont été mises en place au CNC, afin de limiter les risques.

Enfin, des négociations sont en cours avec les partenaires sociaux au niveau de la branche, en particulier sur les évolutions salariales et la répercussion de l'inflation : il est possible que des augmentations salariales soient actées début 2027, augmentations qui impacteraient les minimums conventionnels et pourraient par suite impacter la grille salariale de la FFC.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN évoque les très bons résultats des coureurs français, notamment ceux de la jeune génération sur le Tour de France.

À ce jour, les coureurs français enregistrent 75 victoires. De leur côté, les équipes françaises totalisent 88 victoires versus 86 victoires en 2025.

Au 8 septembre, le classement des équipes françaises dans le classement mondial est le suivant :

- 4^e place : Decathlon CMA-CGM.
- 19^e place : Cofidis.
- 20^e : Groupama-FDJ United.
- 21^e Unibet Rose Rockets.
- 22^e place : TotalEnergies.

La France occupe la deuxième place au classement des nations, rang très positif en prévision des quotas pour 2027. Il est à noter toutefois que la LNC demeure extrêmement prudente quant au devenir de l'équipe TotalEnergies.

Xavier JAN tient à faire valoir la qualité des échanges entre la LNC et le Centre de formation.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde le règlement médical qui stipule que :

« Le médecin d'équipes (chargé des soins) ne peut pas être le médecin coordonnateur du suivi médical de la FFC pour la même population de sportifs ni un des médecins de plateaux techniques ou centres effecteurs de la surveillance médicale utilisés par ces sportifs. » De fait, le médecin d'équipes ne peut effectuer une action de prévention auprès des sportifs.

Pour rappel, la Surveillance médicale réglementaire (SMR) a pour objet de prévenir les risques sanitaires liés à une pratique intensive. Le Code du sport précise que la SMR est organisée par un médecin coordonnateur qui la structure et qui dispose d'un pouvoir de contre-indication. Parallèlement, ledit code indique pour seule condition concernant les médecins réalisant les bilans de la SMR des sportifs de haut niveau et professionnels qu'ils soient médecins du sport

À l'aune du Code de déontologie médicale et du Code du sport actualisés, il n'existe aujourd'hui aucun texte qui retire aux médecins d'équipe la possibilité de réaliser les bilans SMR. Il est proposé aux membres du Bureau Exécutif de supprimer la mention suivante : *« ni un des médecins de plateaux techniques ou centres effecteurs de la surveillance médicale utilisés par ces sportifs »* Ainsi, les médecins d'équipes seront autorisés à réaliser les bilans demandés par le médecin coordonnateur dans le cadre de la SMR. Le médecin coordonnateur gardera néanmoins la mission de contrôle et la mission de pouvoir émettre une contre-indication médicale au Président de la

Fédération ; médecin identifié comme médecin de contrôle, il ne pourra pas cumuler cette fonction avec celle de médecin d'équipe. Enfin, il est rappelé que le Code de déontologie médicale souligne l'indépendance des médecins salariés par rapport à la structure qui les paie. Par conséquent, il ne doit pas subir de pression émanant du médecin d'équipe, de l'entraîneur ou du manager d'une équipe professionnelle. Pour renforcer cette position, un travail sera effectué par Éric MEINADIER pour affermir l'accompagnement des médecins lors de l'expression de leur avis.

Gilles DA COSTA relève que cette proposition met fin à une ancienne conception faisant le lien entre la SMR et le dopage. Il s'agit de la transformation finale d'un dispositif qui a eu son intérêt à la suite de la crise de 1998, mais qui aujourd'hui, ne se justifie plus.

Le Président met aux voix la proposition visant à supprimer du règlement médical la mention suivante : « *ni un des médecins de plateaux techniques ou centres effecteurs de la surveillance médicale utilisés par ces sportifs.* »

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

3. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU revient sur les victoires des athlètes français évoquées par le Président et fait part de la victoire d'Amandine MULLER aux Jeux méditerranéens.

Les autres informations sont passées en revue comme suit :

- La FFC n'a toujours pas signé la convention-cadre avec le ministère des Sports. Le courrier envoyé par M. ROUSSEAU au directeur des sports faisant état de cette situation n'a pas encore reçu de réponse. Il en est de même pour le courrier envoyé par le Président de la FFC à la ministre des Sports.
- Aurélien COUDERC a pris ses fonctions d'entraîneur au sein du Pôle France VTT Relève à Boulouris.
- Pierre-Yves CHATELON a de son côté pris ses fonctions de Manager technique territorial du comité de Nouvelle-Aquitaine.
- Plusieurs entretiens ont eu lieu entre Florian ROUSSEAU et les territoires ultramarins. Ces échanges bilatéraux se poursuivront de manière régulière avec un focus sur leurs spécificités et leurs problématiques en vue d'un accompagnement sur la structuration de l'accession.
- L'aménagement du CNC et du Campus s'est déroulé dans de bonnes conditions : les usagers sont extrêmement satisfaits de ce nouveau site. La dynamique est extrêmement positive.

Le Président se réjouit de la dynamique du lancement du CNC. Il adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales pour leur investissement sur ce projet.

Jean-Charles ROMAGNY aborde le sujet de la réforme des écoles françaises de cyclisme qui ont été lancées en 2017 et qui comprennent trois labels correspondant aux catégories d'âges. Le bilan de ce dispositif pour l'année 2026 est le suivant :

- Le label Baby-vélo compte 101 clubs labellisés et 4 970 enfants de moins de 6 ans licenciés.
- Le label École de vélo compte 459 clubs labellisés.

- Le label Club-Compétition compte 215 clubs labellisés.

Quant aux labels Pédaler Santé et Pédaler Bien-être qui ne font pas partie de ce dispositif présentent respectivement 18 et 20 clubs labellisés.

La réforme proposée par la DTN a pour objectifs :

- De moderniser le processus de labellisation grâce à une procédure dématérialisée intégrée dans l'Espace-Club FFC.
- De simplifier les démarches en ne conservant que les labels utiles aux clubs.
- D'automatiser autant que possible l'identification des clubs remplissant les critères dans le cadre des labellisations.
- D'annualiser la labellisation avec la délivrance d'une attestation annuelle.
- De libérer du temps RH au sein de la DTN Développement.
- De disposer d'une meilleure photographie de l'offre des clubs pour les jeunes en identifiant les disciplines proposées au sein de chaque EFC.
- D'intégrer une dimension RSO à la labellisation pour pousser les clubs à s'engager dans une démarche RSO.

Les nouveautés de la réforme sont les suivantes :

- La suppression du label Club Compétition et du Pédaler Bien-être.
- L'intégration du label Pédaler Santé dans le processus École française de vélo.
- Les nouveaux critères intègrent également trois critères RSO que le club choisit de mettre en œuvre parmi une liste de dix propositions.
- Les clubs seront labellisés pour une année et non plus pour trois ans.

Cette réforme aura des conséquences positives tant pour les clubs que pour la FFC :

- Pour les clubs, la procédure sera simplifiée et dématérialisée.
- Le kit de labellisation, actuellement proposé au tarif de 99 euros pour le club souhaitant se labelliser, serait désormais offert gratuitement à chaque EFC nouvellement créée.
- La procédure de labellisation permettra d'identifier dès le mois de février les clubs souhaitant s'inscrire à l'opération de rentrée des clubs. L'équipe Marketing et Communication sera ainsi en mesure d'identifier les besoins réels en kit de communication pour cette l'opération « Mon club, mon vélo ».
- Pour la FFC, la réforme permettra de mieux contrôler annuellement les clubs répondant aux critères, de disposer d'une meilleure connaissance de l'offre disciplinaire des EFC et de libérer du temps RH à la DTN Développement pour d'autres projets.

Sollicitées sur cette réforme, les Commissions nationales ont exprimé un avis favorable sur la mise en place de cette réforme. La première campagne de labellisation sera lancée le 1^{er} février 2027.

Le Président juge cette réforme très positive, car elle permet d'encourager les clubs à se labelliser à la faveur d'une procédure simplifiée. Il remercie Fabien RAFFOUX pour son travail sur la mise en place d'une procédure dématérialisée.

Cathy MONCASSIN estime cette dématérialisation nécessaire, car elle permettra de s'assurer que seuls les clubs labellisés recevront le kit pour l'opération de rentrée.

Jean-Charles ROMAGNY déclare que désormais la labellisation des clubs sera conditionnée à l'obligation d'organiser une épreuve ou un évènement jeunes déclaré auprès de la FFC (épreuve pour les U15 et moins).

Gilles DA COSTA revient sur le kit de labellisation qui sera gratuit pour toute nouvelle EFC créée et souhaite savoir si la DTN a anticipé le budget afférent.

Jean-Charles ROMAGNY répond par la positive : la DTN peut assumer la création de cent écoles par an.

Le Président met aux voix la validation des nouveaux points réglementaires relatifs à l'encadrement, la prise de licence et les critères RSO (en rouge dans le tableau ci-dessous).

Critères	Baby-vélo	École de vélo	Pédaler Santé
PÉDAGOGIQUES			
Utilisation des documents pédagogiques et respect des progressions proposées par la FFC (carnet de l'animateur)	•	•	•
Remise du passeport du cycliste à chaque enfant	•	•	
Passage des tests et remise des récompenses (autocollants)	•	•	
Utilisation des documents pédagogiques FFC (Diplômes et carnets de suivi Santé Cyclisme-Santé)			•
ENCADREMENT			
Taux d'encadrement minimum de 1 éducateur pour 12 coureurs	•	•	
Effectif minimum	4 licenciés baby-vélo	12 licenciés parmi les catégories de licences U7, U9, U11, U13, U15	
Responsable pédagogique titulaire de : (Les éducateurs bénévoles sont tous titulaires d'un diplôme de la FFC)	Animateur fédéral minimum	1 Educateur fédéral minimum ou BPJEPS Activités du Vélo	Coach Vélo Santé
Le club possède un jeune diplômé jeune arbitre		•	
MATÉRIEL ET LOCAUX			
Une surface d'évolution sécurisée (surface plane en milieu fermé)	•		
Un parc de 6 draisiennes et 6 casques	•		
LICENCES			
Prise de licence FFC pour tous les enfants (ou bénéficiaires santé)	•	•	•
ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT			
Organiser une épreuve ou évènement jeunes déclaré auprès de la FFC (épreuves pour les u15 et moins)		•	
Critères RSO			
Respect de 3 critères RSO sur 10 propositions	•	•	•

Soumises au vote des membres du Bureau Exécutif, les critères réglementaires susmentionnés sont approuvés à l'unanimité des votants.

V. POINT FINANCIER

Christophe XHONNEUX aborde le rapprochement budgétaire au 31 juillet 2026 et annonce que le résultat est de 1,378 million d'euros. Il est supérieur de 1,371 million d'euros au résultat cumulé attendu au budget. Les niveaux de charges sont significativement inférieurs de 1,81 million d'euros par rapport au budget. Un certain nombre d'écarts sont purement calendaires (décalages par rapport aux mensualisations), tandis que d'autres sont liés aux exercices antérieurs.

Cet écart provient pour 716 000 euros de la DTN et de 380 000 euros de la DERS.

Services généraux/Vie associative

La vie associative enregistre également un écart favorable dont une partie devrait être résorbée (honoraires d'avocats ; communication et campagne de rentrée ; licences Microsoft) dans les derniers mois de l'exercice.

Le site de Trappes accuse un écart défavorable de 14 000 euros en raison de quelques charges non budgétées qui ont dû être supportées dans le cadre de l'emménagement.

En ce qui concerne la vie fédérale, l'économie de 10 000 euros générée sur le Congrès fédéral permet de rattraper certains dépassements comme celui sur les frais de représentation fédérale qui s'établit à 9 000 euros.

Les commissions présentent des situations variées, mais elles enregistrent au global une économie de 15 000 euros.

DTN

Plusieurs écarts favorables sont constatés, mais le principal écart a trait au plan de performance (programme olympique et Équipes de France) et au développement associatif. La majorité de ces écarts sont liés à la mensualisation.

En ce qui concerne l'INF, l'écart favorable semble se confirmer du fait d'un nombre d'inscrits plus élevé dans les formations.

En revanche, les variations de stocks accusent un écart défavorable de 135 000 euros qui pourrait s'expliquer par la fin d'occupation de Montry et la mise au rebut de certains matériels. La reprise de la provision pour dépréciation n'interviendra qu'à la clôture du 31 octobre 2026.

Quant à l'écart défavorable de 41 000 euros observé sur la masse salariale du médical, il provient notamment d'une erreur de budgétisation concernant l'assistante (versus le budget DTN) et de régularisations en paie non prévues au budget.

Une économie de 32 000 euros est constatée sur les honoraires de la médecine fédérale : les groupes de travail prévus au budget n'ont pas tous été lancés et la consommation de cette enveloppe devrait être moins élevée. Cette situation a été prise en compte dans le budget rectificatif.

DERS

Sur l'économie de 380 000 euros constatée, 181 000 euros concerne les épreuves officielles et 146 000 euros ont trait aux Championnats de France, dont 116 000 euros pour le Championnat de France sur Route. Il apparaît de part les premières analyses que certaines charges manquent concernant les championnats de France Route par exemple (convention UNCP, partenariat presse).

Autres activités

L'écart de 60 000 euros sur les partenaires va se résorber avec l'annonce du partenariat Lidl qui vient s'inscrire en face de l'objectif d'un nouveau partenaire qui avait été maintenu au budget rectificatif.

L'écart favorable de 107 000 euros sur les commissions (sur un budget cumulé de 194 000 euros) est fort probablement calendaire. Des demandes d'achat manquent certainement dans la situation au 31/7.

S'agissant des variations de stocks, elles enregistrent un écart défavorable de 184 000 euros défavorable qui traduit un niveau d'entrées moins élevé que prévu ou contrebalancé par d'importantes sorties.

Une dernière situation au 30 septembre devrait donner un signal clair sur l'orientation de l'atterrissage qui se dessine pour l'heure assez favorablement.

Une zone d'alerte a été identifiée sur les stocks. En effet, l'arrivée d'un nouveau partenaire de premier plan entraîne une modification du maillot et des textiles (logo en quadrichromie), alors que nombre de textiles ont déjà été commandés en 2026. Si ces textiles se révèlent inutilisables, ils devront être dépréciés à 100 %, situation qui entraînera une charge lourde qui n'est pas budgétée dans les comptes, ainsi qu'un souci logistique.

Le Président entend cette considération. Il importe d'avoir une réflexion sur ce sujet pour 2027, année où se dérouleront en France les épreuves de masse, et notamment le Granfondo, pour lesquelles les athlètes devront porter un maillot Équipe de France sans obligation particulière de partenaire. De fait, il devrait être possible de limiter le gaspillage.

Christophe XHONNEUX, s'exprimant sur l'entrée en vigueur de la facturation électronique, indique que la FFC a choisi la plateforme agréée CEGID, mais qu'elle n'a pas encore reçu son code d'adressage. Les équipes ont commencé à se former à ce nouveau dispositif au travers de séminaires à distance.

La Fédération doit faire face à un certain nombre d'impayés dont l'un émane d'un club organisateur de la Coupe de France de Cyclo-cross. Un conciliateur judiciaire, nommé suite à une action intentée par une athlète dans l'attente du versement de ses prix, a recueilli la position de la FFC. Si cette situation ne se conclut par un accord à l'amiable, ledit conciliateur pourrait renvoyer ce dossier vers la justice.

La Fédération finalise le montage des dossiers nécessaires pour obtenir les dernières subventions de l'ANS et de la région Île-de-France dédiées à l'aménagement du site de Trappes. La totalité de ces subventions s'élève à 678 000 euros.

Enfin, le processus budgétaire pour l'année 2027 est lancé et les directeurs de services ont reçu le calendrier détaillé *ad hoc*. Le budget devrait être présenté au Bureau Exécutif du mois de novembre.

Gilles DA COSTA tient à venir en soutien à Christophe XHONNEUX en ce qui concerne la situation budgétaire observée au 31 juillet et l'écart de 1,371 000 euros par rapport aux prévisions. Deux problématiques expliquent cette situation :

- Le budget présenté au Bureau Exécutif est annuel, mais la réalité de sa construction est mensuelle. De fait, il importe que les Directions apportent une attention particulière à la ventilation mois par mois des charges et aux produits, faute de quoi l'analyse des écarts entre réel et budget lors des différentes situations se trouve biaisé dès le départ
- La nécessité de constater la réalité des engagements sur les mois de l'événement afin de préserver la comparabilité avec la situation prévisionnelle. Autrement, la situation en devient imprécise du fait des décalages et cela remet en cause l'outil de pilotage.

S'agissant des subventions attendues pour le site de Trappes, la trésorerie satisfaisante de la FFC permet de pallier temporairement leur réception.

VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX annonce que la nouvelle charte graphique élaborée par la Direction Marketing et Communication a été partagée en interne le mercredi 9 septembre avec les outils afférents. Elle sera également partagée dans les comités territoriaux.

Il présente ensuite les travaux menés autour de la plateforme de marque de la FFC et de la sémantique qui lui est associée. Une première réflexion a été conduite en interne, en associant les élus, les partenaires ainsi que plusieurs représentants de clubs, sur la base de questionnaires et d'entretiens. Cette démarche a ensuite été complétée par l'accompagnement d'un consultant externe, dont le regard et les éclairages ont permis d'apporter une vision complémentaire aux travaux réalisés en interne. Cette étude qui a évidemment pris en compte l'ADN de la FFC, laquelle est reconnue pour son expertise et sa culture de la performance, a défini :

- La raison d'être de la Fédération.
- Sa mission.
- Ses valeurs.

À l'issue d'une présentation très complète, le Président adresse tous ses remerciements à Tristan HORREAUX et à son équipe pour le travail réalisé dans un budget particulièrement raisonnable. Après une lecture attentive du document, les membres du Bureau Exécutif reviendront vers M. HORREAUX avec leurs retours sur les différentes propositions de slogans de campagne, de signatures et d'éventuelles propositions libres.

Tristan HORREAUX aborde la rentrée des clubs et rappelle que le thème de cette année était « Mon club, mon vélo : prends la route des héros » avec la création d'un mini site pour capter le grand public ; d'un jeu-concours avec des cartes « Super Héros » à collectionner et d'un clip de rentrée.

De leur côté, les clubs EFC ont reçu une dotation comprenant :

- Une banderole.
- 35 paquets de cartes à collectionner.
- 50 livrets d'accueil pour les nouveaux licenciés.
- Des affiches personnalisées par discipline

Au total, 320 clubs et 19 Comités régionaux ont reçu cette dotation. Avec 45 clubs, la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre le plus grand nombre de clubs. Elle est suivie de la Bretagne (39 clubs) et de la Nouvelle-Aquitaine (33 clubs).

A date, la campagne digitale a permis de générer 4,68 millions d'impressions sur les réseaux sociaux, 112 000 vues des pages commerciales du site FFC et de collecter 3 263 adresses mail de prospects dans le respect des contraintes RGPD..

S'agissant de la communication fédérale, les actions de communication ont concerné :

- L'annonce des différents changements au sein du Bureau Exécutif.
- L'opération « Elles arrivent » avec une couverture digitale toute la semaine par la FFC et ASO (500K impressions), un communiqué de presse FFC et des reportages sur France TV.
- Le renouvellement de la convention FFC-ASO.
- Le lancement du programme « Club 2030 » élaboré par la DTN développement.

Pour ce qui est des événements, l'équipe Communication a œuvré sur les manifestations suivantes :

- Le Championnat de France Route Avenir : si l'audience demeure assez confidentielle sur les médias traditionnels, elle a été beaucoup plus forte sur les réseaux sociaux qui ont généré 2,2 millions d'impressions sur cinq jours. Une étude Kantar réalisée sur cet événement a permis de valoriser la valeur médiatique de l'événement pour les collectivités accueillantes (département de la Vendée et Ville de Chantonnay)
- Le Championnat de France VTT XC : les réseaux sociaux ont généré 876 000 impressions sur quatre jours.
- Le Championnat de France VTT DH : les réseaux sociaux 612 000 impressions sur quatre jours et une diffusion TV en linéaire dont les audiences sont en attente

Plusieurs Championnats de France auront lieu dans les prochaines semaines:

- Le Championnat de France Gravel à Thouars, du 11 au 13 septembre 2026
- Le Championnat de France BMX freestyle et Flatland à Martigues, du 25 au 27 septembre 2026.
- Le Championnat de France Avenir sur Piste à Loudéac, du 28 octobre au 1^{er} novembre 2026.

La Direction Communication a par ailleurs :

- Valorisé les coupes de France Route (Coupe de France des départements U15-U17 ; Coupe de France FDJ United et Coupe de France N1 Femmes et Hommes) au travers d'une communication renforcée.
- Relayé l'événement J-1 an avant le début des Championnats du monde 2027.
- Diffusé l'hommage rendu par la FFC à la carrière de Julian ALAPHILIPPE. Cette communication a généré plus de 250 000 impressions et 10 000 likes.
- Couvert le Championnat du monde VTT à Vale Di Sole, ainsi que les échanges internationaux de la DTN (l'entraînement du sprint franco-allemand et l'accueil de la première sélection nationale chinoise de Pumptrack lors d'un stage Académie au stadium de BMX).

La FFC annoncera le 11 septembre 2026 les sélections pour le Mondial UCI 2027 de Montréal en présence du Président de la FFC, du DTN et de la presse. À cette occasion, le nouveau maillot de l'Équipe de France sera dévoilé.

Lors du dernier jour du Tour de France, une communication a été diffusée sur la signature d'un partenariat avec LIDL, nouveau partenaire majeur de l'Équipe de France, des Championnats de France et de la jeunesse. LIDL soutiendra au travers de bons d'achat les clubs qui participeront aux Trophées de la jeunesse pour lesquels la marque devient "namer". En conséquence, il convient de faire évoluer et d'harmoniser la marque des Trophées de France. Une proposition sera faite ultérieurement aux membres du Bureau Exécutif.

Enfin, la prochaine soirée des partenaires de la FFC aura lieu le 12 novembre 2026 dans les locaux de France Télévision.

Le Président salue la très belle opportunité pour la FFC de pouvoir organiser cette soirée dans un tel lieu prestigieux.

Gilles DA COSTA fait part des courriers qu'il a reçus concernant l'utilisation de caméras embarquées sur les vélos des coureurs lors des courses. Au vu de cette pratique qui ne cesse de s'étendre, il est essentiel que la FFC mène une réflexion sur ce sujet qui inclut entre autres des problématiques de sécurité et de droit à l'image.

Christophe LAVERGNE rappelle que l'UCI a émis des règles précises relatives au matériel qui peut être fixé sur un vélo lors des compétitions et qui concernent également les caméras embarquées. Par conséquent, lesdites règles doivent être respectées.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'organisateur est le propriétaire des droits audiovisuels de son épreuve. Aussi doit-il donner son autorisation pour la diffusion publique de toute image.

Enfin se pose le problème de la diffusion de ces images sans le consentement des personnes filmées.

Face à ces différents éléments, il importe que la FFC, sous l'égide du Secrétaire général, cadre plus précisément ce sujet des caméras embarquées.

Nicolas ROUGEON souligne que l'utilisation de caméra embarquée est de plus en plus demandée par certains coureurs pour des raisons de sécurité : en cas d'accident, les images permettent d'apporter la preuve de la responsabilité.

À l'heure des réseaux sociaux, il lui paraît assez difficile d'encadrer ce type de pratique.

Christophe LAVERGNE réitère que l'utilisation d'une telle caméra lors d'une compétition est avant tout soumise à la réglementation UCI sur laquelle la FFC doit s'appuyer.

Maxime MAROTTE déclare qu'en VTT Cross-country la réglementation autorise la caméra embarquée à condition qu'elle soit fixée sur le vélo ou sur le casque. La fixation de la caméra sur la poitrine n'est pas autorisée.

Selon lui, les caméras doivent être interdites lors des compétitions, notamment lors des compétitions sur la route, eu égard aux conséquences qu'elles pourraient provoquer en cas d'accident.

Gilles DA COSTA entend les propos de M. LAVERGNE concernant l'obligation de respecter la réglementation de l'UCI et d'avoir l'accord de l'organisateur de l'épreuve pour diffuser toute image de la compétition. Ces règles doivent être rappelées aux commissaires et des contrôles doivent être effectués.

VII. RÉUNION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES COMITÉS RÉGIONAUX DES 16 ET 17 SEPTEMBRE

Gilles DA COSTA indique l'ordre du jour de cette réunion qui intégrera des sujets, tels que l'informatique, les assurances et le changement de courtier et la communication, a été transmis aux membres du Bureau Exécutif.

Le Président remercie Magali DELLA SCHIAVA, Gilles DA COSTA et les équipes fédérales pour l'organisation de ce temps avec les personnels administratifs qui est absolument essentiel, car il permet de traduire l'effet fédéral sous ses différents aspects.

VIII. COMMISSIONS

1. Sécurité

Nicolas ROUGEON évoque la formation sécurité moto de la FFC qui est composée de deux niveaux et annonce que la Commission sécurité propose de supprimer la date d'échéance initiale, ainsi que la durée de validité initiale. En effet, il semble plus pertinent d'intégrer la notion de mise à jour en cas de modification de règles liées à la sécurité des courses cyclistes sur route. La Commission Sécurité sera à l'initiative de la communication, en relation avec l'INF.

Les modifications réglementaires seront qualifiées par la Commission sécurité qui de fait déclenchera les évolutions.

Par ailleurs, ladite commission propose de mettre en place un suivi des animateurs visant à tester leurs capacités à dispenser des formations.

Le Président met aux voix les propositions susmentionnées.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

2. Organisateurs

Nicolas ROUGEON fait état du webinaire en direction des organisateurs qui s'est tenu au mois d'août et qui avait pour thème la canicule. Lors de ce rendez-vous, il s'est avéré que des échanges réguliers avec les organisateurs étaient nécessaires et pertinents. Aussi est-il proposé la mise en place de webinaires réguliers (mensuels ou bimestriels) autour de thèmes précis. Chaque webinaire sera enregistré, afin de permettre aux personnes n'ayant pu y participer de le regarder en *replay*.

Le Président juge cette animation essentielle. Il importe qu'elle soit mise en place de manière régulière.

Gilles DA COSTA rappelle qu'aucune composition de commission n'a été validée à ce jour concernant les organisateurs. En conséquence, une réflexion doit être menée sur la formalisation de celle-ci.

Le Président propose que cette formalisation prenne la forme d'un groupe de travail conduit par Nicolas ROUGEON qui est désormais vice-président au sein du Bureau Exécutif. Ce groupe de travail devra tourner, afin qu'un maximum d'organisateur puisse y prendre part et s'exprimer sur les différents sujets.

3. Route

Tommy VANOUDENDYCKE évoque le guide d'engagement des équipes Continentales fédérales Hommes 2027 et explique que l'objectif est de ne plus faire référence à la période biennale, principe qui apporte de la confusion dans les classements. La Commission nationale Route propose donc la suppression de la référence sportive relative à la période biennale et de la remplacer par :

« Équipe ayant terminé dans le Top 10 du classement national par équipes arrêté au 31 août (Base de référence - Site internet FFC) ».

La date d'application serait le 28 septembre 2026, date limite du retour de l'intention de candidature.

Il est rappelé que le guide d'engagement reprend tous les critères de sélection qui doivent figurer dans chaque dossier. Pour autant, un dossier intégrant tous les critères requis peut être refusé.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif valide à l'unanimité des votants les points suivants :

- *Le cahier des charges proposé par la Commission nationale Route avec la suppression de la référence sportive relative à la période biennale et de la*

remplacer par « Équipe ayant terminé dans le Top 10 du classement national par équipes arrêté au 31 août (Base de référence - Site internet FFC) ».

- *La mise en place d'une règle limitant à sept le nombre d'équipes continentales fédérales chez les hommes. En cas d'un nombre supérieur de candidatures, le critère de sélection et de départage des candidatures sera la position au sein du classement national de la saison échue.*

Tommy VANOUDENDYCKE aborde ensuite le guide d'engagement des équipes continentales fédérales Femmes 2027.

Après une deuxième année en 2027 de la labellisation des structures Continentales fédérales Femmes (deux équipes en 2026), il apparaît nécessaire d'apporter des précisions sur les critères d'accessibilité ou d'admissibilité, afin :

- De garantir une structuration cohérente suivant le modèle pyramidal (en 2026, 18 équipes N2, 13 équipes N1).
- De mettre en concordance le développement des structures, leurs capacités sportives, financières et organisationnelles leur permettant de franchir une étape supplémentaire dans leur évolution.

Le principe étant d'avoir un maximum de cinq équipes Continentales fédérales Femmes.

Au regard de ces différents éléments, la Commission nationale propose de fixer la référence sportive comme suit :

« Équipe ayant terminé dans le Top 5 du classement de la coupe de France N1 de la dernière saison échue ou figurant dans le TOP 20 du classement par équipe de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ United ».

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité des votants les éléments suivants :

- *Les critères de sélection proposés par la Commission nationale Route à savoir :*
 - o *Figuré dans le Top 5 de la Coupe de France N1 ou dans le Top 20 de la Coupe de France professionnelle.*
- *Un quota maximum fixé à cinq équipes. En cas d'un nombre de candidatures supérieur, les équipes seront départagées par leur classement à la Coupe de France N1.*

Tommy VANOUDENDYCKE indique que la notion de critère budgétaire ne figurait pas le guide de labellisation 2026 et que la Commission nationale souhaite l'intégrer dans le guide 2027. Ainsi, elle propose de fixer un budget minimum de 150 000 euros en ressources financières.

S'agissant du programme sportif, l'équipe devra intégrer à minima 10 épreuves labélisées UCI (classe Pro Séries 1 et 2) dans son calendrier de courses.

L'équipe Continentale fédérale N1 a l'obligation de participer à l'ensemble des manches de la Coupe de France N1. En cas de chevauchement de date avec une autre épreuve, l'équipe devra prioriser sa participation à la Coupe de France N1. Si cette obligation n'est pas respectée, l'équipe perdra son label l'année suivante.

Mises aux voix, les propositions susmentionnées sont approuvées à l'unanimité des votants.

4. Cyclo-cross

Gilles DA COSTA, s'exprimant sur le règlement de la Coupe de France U15-U17 Femmes des départements, annonce que la Commission nationale de Cyclo-cross propose de caler le temps de course de l'épreuve U15-U17 Femmes sur le temps maximum de la catégorie U17 Femmes à l'instar des autres disciplines. Le texte serait le suivant :

« Annexe 3 : Épreuves interrégionales de Cyclo-cross

Article 9 :

Le temps de course de l'épreuve U15/U17 femmes sera de 30 minutes maximum ».

Soumise au vote des membres du Bureau Exécutif, la proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA précise que ces deux labellisations s'ajoutent aux cinq labellisations validées lors du Bureau Exécutif du 9 juillet 2026.

Xavier GAVORY souligne que le nombre de Teams Cyclo-cross est passé de neuf en 2026 à onze en 2027.

Gilles DA COSTA déclare que la FFC a reçu deux nouvelles demandes de labellisation :

- CX TEAM MACHECOUL.
- DURTAL VÉLO SPORT GRAAL IN EXTENSO.

Mises au vote, les demandes de labellisation des équipes susmentionnées sont approuvées à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA fait part de l'enregistrement de quatre équipes auprès de l'UCI :

- ACTUEL CYCLING APE.
- AS BIKE RACING/FRANCE LITERIE.
- TEAM CX TPM.
- FDJ UNITED SUEZ.

IX. ÉVÉNEMENTS FFC

Xavier GAVORY explique que le mois de septembre a vu l'organisation de treize événements versus cinq événements pour le mois d'août pour un total de 7 400 inscrits et 31 000 spectateurs

Les résultats financiers de ces deux mois sont principalement poussés par le Gravel, avec notamment une finale de Coupe de France et les Championnats de France du mois de septembre. Bien que le Gravel soit une discipline d'avenir, le modèle nécessite d'être retravaillé pour la saison 2027 avec une réduction des charges sur le Coupe de France à l'issue de sa première année, permettant une réduction du cahier des

charges fédéral, et le développement d'outils marketing et communication permettant d'optimiser les inscrits, dynamiser les épreuves et soulager les organisateurs. Les six événements de VTT ont également contribué aux résultats positifs observés sur la période.

Les autres événements sont détaillés par discipline comme suit :

- BMX Freestyle : la Coupe de France à Évry (Essonne) et le Championnat de France à Martigues, incluant le Flatland.
- Trial : le Championnat d'Europe à Valberg.
- Route : les Coupes de France avec cinq manches Femmes, une Coupe de France U19 Hommes et une Coupe de France Hommes.
- Piste : deux Coupes de France Avenir, dont une Coupe de France UCI à Loudéac.
- BMX Racing : deux Coupes de France. Un travail est en cours sur cette discipline qui fonctionne très bien, mais dont le modèle est pour l'heure largement déficitaire pour la FFC.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

- E-Cycling

Coupe de France :

- 1^{re} manche - Distanciel : 14 octobre 2026.
- 2^e manche - Distanciel : 4 novembre 2026.
- 3^e manche - Distanciel : 18 novembre 2026.
- 4^e manche - Distanciel : 2 décembre 2026.
- 5^e manche - Distanciel : 16 décembre 2026.

L'attribution des épreuves susmentionnées est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY propose ensuite l'attribution des épreuves suivantes pour 2027 :

- BMX Racing

Indoor : Caen (Normandie), les 20 et 21 février 2027.

- Cyclo-cross 2026-2027

Coupe de France 2026 :

- Nommay (Bourgogne-France Comté), les 24 et 25 octobre 2026.
- Saint-Prouant (Pays de la Loire), les 12 et 13 décembre 2026 (sous réserve de la signature de la convention).

L'attribution des épreuves susmentionnées est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY annonce que Maxence CROUAIL, collaborateur au sein de la DERS, rejoindra la Commission nationale BMX en tant qu'expert du Pumptrack.

S'agissant du Championnat de France de Pumptrack, qui n'a pas encore été attribué, il est peu probable que la date initiale envisagée (3 et 4 octobre) puisse être maintenue. À date, la DERS continue d'explorer des pistes d'attribution et de date adéquate.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Gilles DA COSTA relaie les demandes d'homologation des records suivantes :

L'homologation du record de Dorine MONNIER réalisé le 29 octobre 2025 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac dans la catégorie U15-U17 Femmes de l'épreuve de la Poursuite Individuelle lors des Championnats de France Piste Avenir.

Il n'y avait pas d'ancien record sur cette distance.

La performance réalisée par Dorine MONNIER est de 3'42''274.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Dorine MONNIER est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Matéo MAHAUT réalisé le 1^{er} novembre 2025 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac dans la catégorie U17 Hommes de l'épreuve du 500 m lors des Championnats de France Piste Avenir.

L'ancien record était de 32 '' 935, détenu par Enzo LECLERC le 13 août 2021 sur le vélodrome de Bourges. La performance réalisée par Matéo MAHAUT est de 32 '' 727.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Matéo MAHAUT est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Layann CLOVIS réalisé le 29 octobre 2025 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac dans la catégorie U17 Hommes de l'épreuve de la Poursuite Individuelle lors des Championnats de France Piste Avenir.

L'ancien record était de 3'21''935, détenu par Jean GROUSSIN le 30 octobre 2024 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac.

La performance réalisée par Layann CLOVIS est de 3'16''239.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Layann CLOVIS est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Flavie MICHAUD réalisé le 2 novembre 2025 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac dans la catégorie U19 Femmes de l'épreuve du KM lors des Championnats de France Piste Avenir. L'ancien record était de 1'17"118, détenu par Delphine BILLAUX le 27 mai 1992 sur le vélodrome de Bordeaux.

La performance réalisée par Flavie MICHAUD est de 1'11"448.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Flavie MICHAUD est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Nahel BELADJ réalisé le 30 octobre 2025 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac dans la catégorie U17 Hommes de l'épreuve du 200 m lancé lors des Championnats de France Piste Avenir.

L'ancien record était de 10 " 758, détenu par Etienne OLIVIERO le 21 août 2022 sur le vélodrome de Hyères. La performance réalisée par Nahel BELADJ est de 10 " 594.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Nahel BELADJ est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Zoé BIHAN réalisé le 30 octobre 2025 sur le vélodrome de Bretagne - Loudéac dans la catégorie U19 Femmes de l'épreuve de la Poursuite Individuelle lors des Championnats de France Piste Avenir.

Il n'y a pas d'ancien record sur cette distance.

La performance réalisée par Zoé BIHAN est de 3'38"622.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Zoé BIHAN est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Étienne OLIVIERO réalisé le 25 août 2024 sur le vélodrome de Luoyang (Chine) dans la catégorie U19 Hommes de l'épreuve du km lors des Championnats du monde juniors.

La performance réalisée par Etienne OLIVIERO est de 1'01"575.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Étienne OLIVIERO est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Tristan FAVENNEC — Matthias SYLVANISE — Étienne OLIVIERO réalisé le 21 août 2024 sur le vélodrome de Luoyang (Chine) dans la catégorie U19 Hommes de l'épreuve de la Vitesse par équipe lors des Championnats du monde juniors.

L'ancien record était de 45 " 402, détenu par Benjamin EDELIN — Kevin GUILLOT — Julien PALMA le 11 août 2010 sur le vélodrome de Montichiari (Italie)

La performance réalisée par Tristan FAVENNEC — Matthias SYLVANISE — Étienne OLIVIERO est de 44 " 355.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Tristan FAVENNEC — Matthias SYLVANISE — Étienne OLIVIERO est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Lucas MENANTEAU – Ellande LARRONDE – Camille CHARRET – Léo BUSSON réalisé le 21 août 2024 sur le vélodrome de Luoyang (Chine) dans la catégorie U19 Hommes de l'épreuve de la Poursuite par équipe lors des Championnats du monde juniors.

L'ancien record était de 3'59"543, détenu par Florian PARDON – Antonin CORVAISIER – Clément PETIT – Kevin VAQUELIN le 15 août 2019 sur le vélodrome de Francfort (Allemagne).

La performance réalisée par Lucas MENANTEAU – Ellande LARRONDE – Camille CHARRET – Léo BUSSON est de 3'56"205.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Lucas MENANTEAU – Ellande LARRONDE – Camille CHARRET – Léo BUSSON est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Ellande LARRONDE réalisé le 23 août 2024 sur le vélodrome de Luoyang (Chine) dans la catégorie U19 Hommes de l'épreuve de la Poursuite individuelle lors des Championnats du monde juniors.

L'ancien record était de 3'12"377, détenu par Eddy LE HUITOUZE le 7 août 2021 sur le vélodrome de Bourges.

La performance réalisée par Ellande LARRONDE est de 3'08"115.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Ellande LARRONDE est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Mélanie DUPIN réalisé le 24 août 2024 sur le vélodrome de Luoyang (Chine) dans la catégorie U19 Femmes de l'épreuve de la Poursuite individuelle lors des Championnats du monde juniors.

L'ancien record était de 2'22"346, détenu par Marie LE NET le 18 août 2018 sur le vélodrome d'Aigle (Suisse).

La performance réalisée par Mélanie DUPIN est de 2'22"013.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Mélanie DUPIN est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Taky Marie Divine KOUAME — Marie Louisa DROUODE — Mathilde GROS réalisé le 1^{er} février 2026 sur le vélodrome de Konya (Turquie) dans la catégorie Élite Femmes de l'épreuve de la Vitesse par équipe lors des Championnats d'Europe.

La performance réalisée par Taky Marie Divine KOUAME — Marie Louisa DROUODE — Mathilde GROS est de 46 " 786.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Taky Marie Divine KOUAME — Marie Louisa DROUODE — Mathilde GROS est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Timmy GILLION — Rayan HELAL — Etienne OLIVIERO réalisé le 1^{er} février 2026 sur le vélodrome de Konya (Turquie) dans la catégorie Élite Hommes de l'épreuve de la Vitesse par équipe lors des Championnats d'Europe.

L'ancien record était de 41 " 993, détenu par Florian GRENGBO — Rayan HELAL — Sébastien VIGIER le 7 août 2024 sur le vélodrome de Saint Quentin-en-Yvelines.

La performance réalisée par Timmy GILLION — Rayan HELAL — Etienne OLIVIERO est de 41 " 789.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Timmy GILLION — Rayan HELAL — Etienne OLIVIERO est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Valentin TABELLION – Oscar NILSSON JULIEN – Mathieu DUPE – Ellande LARRONDE réalisé le 2 février 2026 sur le vélodrome de Konya (Turquie) dans la catégorie Élite Hommes de l'épreuve de la Poursuite par équipe lors des Championnats d'Europe.

L'ancien record était de 3'45"514, détenu par Thomas BOUDAT – Benjamin THOMAS – Thomas DENIS – Valentin TABELLION le 5 août 2024 sur le vélodrome de Saint Quentin en Yvelines.

La performance réalisée par Valentin TABELLION – Oscar NILSSON JULIEN – Mathieu DUPE – Ellande LARRONDE est de 3'44 889.
Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Valentin TABELLION – Oscar NILSSON JULIEN – Mathieu DUPE – Ellande LARRONDE est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Mathieu DUPE réalisé le 3 février 2026 sur le vélodrome de Konya (Turquie) dans la catégorie Élite Hommes de l'épreuve de la Poursuite Individuelle lors des Championnats d'Europe.

L'ancien record était de 4'07"593, détenu par Corentin ERMENAULT le 28 février 2020 sur le vélodrome de Berlin (Allemagne).

La performance réalisée par Mathieu DUPE est de 4'05'364.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Mathieu DUPE est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Mathilde GROS réalisé le 2 février 2026 sur le vélodrome de Konya (Turquie) dans la catégorie Élite Femmes de l'épreuve du 200 m lancé lors des Championnats d'Europe.

L'ancien record était de 10 " 510, détenu par Mathilde GROS le 22 août 2022 sur le vélodrome de Hyères. La performance réalisée par Mathilde GROS est de 10 " 173.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Mathilde GROS est validée à l'unanimité des votants.

L'homologation du record de Clémence CHEREAU – Mélanie DUPIN – Léonie MAHIEU – Léane TABU réalisé le 24 août 2023 sur le vélodrome de Cali (Colombie) dans la catégorie Juniors Femmes de l'épreuve de la Poursuite par équipe lancé lors des Championnats du monde juniors.

L'ancien record était de 4'30''749, détenu par Valentine FORTIN – Clara COPPONI – Marie LE NET – Laura DA CRUZ le 24 août 2017 sur le vélodrome de Montichiari (Italie).

La performance réalisée par Clémence CHEREAU – Mélanie DUPIN – Léonie MAHIEU – Léane TABU est de 4'23''372

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

La demande d'homologation du record de Clémence CHEREAU – Mélanie DUPIN – Léonie MAHIEU – Léane TABU est validée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA expose la mise en conformité du titre 1 de la réglementation Fédérale relatif à l'organisation du Sport Cycliste pour la saison 2027 :

« 1.1.026 ter

Le pass assistance organisation est délivré par voie dématérialisée uniquement. C'est un titre temporaire, valable 1 mois découplable en trois périodes de 10 jours, activables à l'initiative du titulaire. Il peut être transformé en licence pour une durée complémentaire.

Il est destiné aux :

- *Chauffeurs de voiture de l'échelon course d'une épreuve régionale.*
- *Pilotes motos sécurité dans les épreuves contre-le-montre et les cyclosporives des calendriers régionaux, fédéraux et internationaux. Ce titre temporaire peut être pris chaque année. »*

Le Président met aux voix la proposition visant à mettre à jour le titre 1 de la réglementation Fédérale relatif à l'organisation du Sport Cycliste pour la saison 2027.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA tient à faire valoir l'excellent climat de la réunion du 9 septembre de la CNCA, commission qui est présidée par Morgane GARNIER. Une dynamique positive s'est clairement installée au sein de cette commission et l'état d'esprit demeure très favorable avec le partage d'expériences. Les membres de la commission ont évoqué des sujets de réglementation, comme la remontée des résultats qui demeure fragile, et le sujet des assurances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 21 octobre 2026.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Gilles DA COSTA